

Règlement du BMCI Business Challenge - 5ème Édition

Le **BMCI Business Challenge**, porté par la **Fondation Sidi Mohamed Abass**, est une initiative dédiée à la promotion de l'entrepreneuriat en Mauritanie. Sa **5^e édition**, organisée en 2025 par **Hadina RIMTIC Incubateur d'Entreprises**, conçoit une compétition visant à accompagner les jeunes entrepreneurs innovants dans le développement de leurs start-ups en phase d'idéation et ou prototypage.

Ce règlement intérieur définit les règles applicables à cette édition.

Article 1 - Organisation

BMCI Business Challenge est organisé par HADINA RIMTIC, créé en 2014 pour faciliter le parcours des jeunes mauritaniens dans l'entrepreneuriat et les aider à exprimer leur talent professionnellement. L'objectif ultime est de favoriser l'innovation et la croissance des start-up en Mauritanie.

Article 2 - Définitions

- Le terme « Challenge » désigne la version 2025 de la compétition « BMCI Business Challenge ».
- Le formulaire : désigne le questionnaire que les participants sont tenus de remplir en fournissant des informations exactes et véridiques. Ce document constitue l'unique outil d'évaluation utilisé dans le cadre de la présélection.
- Le(s) « candidat(s) » ou le(s) « porteur(s) du projet » désignent les personnes participant au Challenge.
- Le « start-up » désigne le projet en phase d'idéation et ou prototypage soumissionnant au challenge.
- Le terme « idée de projet » désigne une proposition de produit ou service visant à créer de la valeur économique en répondant à un besoin spécifique sur le marché mauritanien.
- « Fondateur » désigne, parmi les candidats constituant chaque équipe ayant soumis sa candidature, la personne qui sera l'initiateur principal de la candidature.
- Le « comité de sélection final » désigne le jury chargé de sélectionner les participants.
- Les « demi-finalistes » désignent les candidats retenus par le comité de sélection final pour participer aux 1 mois d'accompagnement.
- Le " Lauréats " désigne, parmi le demi-finaliste, les projets désignés vainqueur à l'issue de la finale du challenge.
- Le terme " organisateur " désigne les entités spécifiées en l'article 1.

- Le " site Web " désigne le site Internet accessible à l'adresse suivante : <http://www.bmci-businesschallenge.mr/>

Article 3 - Conditions d'Éligibilité

Le BMCI Business Challenge est ouvert aux personnes majeures, répondant aux critères suivants :

Critères Principaux :

Domaine	Exigences clés
Stade de développement	Prototype fonctionnel.
Innovation & originalité	Solution novatrice, utilisation de technologies ou procédés innovants.
Viabilité du projet	Business plan solide, projections financières et stratégie claire.
Impact & valeur ajoutée	Impact social/économique, proposition de valeur différenciante.
Équipe fondatrice	Compétences techniques, engagement et motivation du groupe.

Les critères de sélection couvrent un large éventail de secteurs, notamment l'agroalimentaire, le numérique, l'économie verte, la santé, l'éducation, la culture, ainsi que tout autre domaine innovant. Il est impératif que les candidats soient établis en Mauritanie.

Article 4 - Date Limite de Dépôt des Candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est le **Dimanche 09 Novembre 2025 à 23H59**. La BMCI Business Challenge est une opportunité pour les Start-ups établies ou en phase d'idéation et répondant à ces critères de présenter leurs produits ou services proposés et de participer à un défi qui offre des possibilités de développement et de financement.

Article 5 - Exclusions

Ne sont pas éligibles à participer au BMCI Business Challenge :

1. Les personnes physiques de moins de 18 ans et de plus de 45 ans à la date de lancement du challenge.
2. Les personnes ayant concédé des droits à des tiers sur leur start-up proposée.
3. Les activités d'importation/exportation et de conseil, les franchises et autres projets non innovants.
4. Les personnes ayant contribué directement à l'organisation du challenge, telles que le personnel de BMCI, des partenaires de BMCI Challenge, des incubateurs partenaires et des start-ups ayant déjà participé aux éditions précédentes.
5. Les membres du jury ainsi que les membres de leurs familles.

Article 6 - Soumission des Dossiers de Candidature

La soumission des dossiers de candidature au BMCI Business Challenge se fait en ligne via le formulaire de candidature, accessible depuis un ordinateur ou tout terminal équipé d'un accès Internet.

Chaque candidature peut être soumise par un minimum de deux (2) personnes (cofondateurs ou actionnaires). Au sein de chaque équipe, l'un des candidats doit être désigné comme initiateur principal.

La participation est strictement nominative. Il est formellement interdit de soumettre une candidature sous plusieurs noms d'utilisateur, avec plusieurs adresses électroniques ou au nom d'autres participants. Toute soumission de plusieurs projets par la même personne (même nom, même prénom, même adresse IP), y compris au sein de plusieurs équipes différentes, entraînera l'annulation de toutes les participations des candidats et des équipes concernées, ainsi que leur exclusion du challenge.

En acceptant le règlement du challenge, le Participant autorise l'Organisateur et ses partenaires à effectuer toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, les coordonnées, l'immatriculation ou la date de naissance des Participants. L'Organisateur se réserve le droit de demander aux participants de fournir les pièces justificatives nécessaires. Tout candidat qui refuse de fournir des pièces justificatives sera exclu du challenge. Toute indication erronée, incomplète ou frauduleuse entraînera l'annulation de la participation au challenge.

Article 7 : Droit à l'image

Les participants cèdent aux organisateurs, à titre non exclusif, le droit d'utiliser leur image, voix et contributions dans le cadre de la promotion de la compétition et de leurs projets, sur tout support et sans limite de territoire ou de durée. Ils s'engagent également à participer aux actions de visibilité requises par les organisateurs.

Article 8 - Évaluation des Candidats

L'évaluation des projets soumis au BMCI Business Challenge se basera sur une analyse des aspects humains, technologiques (le cas échéant), commerciaux et sur la faisabilité d'un plan d'affaires dans les délais du challenge.

Les critères de sélection comprennent notamment :

Équipe :

- Les compétences du fondateur et de l'équipe (techniques, commerciales, etc.).
- La complémentarité des compétences au sein de l'équipe projet.
- La capacité à développer la start-up ou l'idée de projet.

Faisabilité du plan d'affaires :

- État d'avancement des travaux relatifs à la constitution d'un plan d'affaires.

- Objectifs à atteindre à court et moyen termes.
- Ressources financières à mobiliser, y compris la contribution personnelle, l'emprunt, le financement de démarrage, le financement public, etc.

Produit ou service :

- Proposition de valeur du projet.
- État d'avancement du projet.
- Étape de développement.

Perspectives et potentiel de marché :

- Compréhension du marché et du paysage concurrentiel.
- Réponse à un besoin du marché identifié.
- Analyse des opportunités d'atteindre ces marchés et des obstacles rencontrés.

Article 10 - Examen des Candidatures

Sur la base des critères ci-dessus, une présélection initiale des projets soumis sera faite par l'organisateur dans le cadre d'un comité écrit. Les candidats présélectionnés feront ensuite l'objet d'une évaluation approfondie en vue de soumission au comité de sélection final. Cette évaluation approfondie prendra la forme des **journées de Pitchday** ou par vidéoconférence entre les membres des projets présélectionnés et le comité de sélection final.

À la suite de l'évaluation par des experts, le comité de sélection final validera la liste des Demi-finalistes sur décision collective. Ensuite l'incubateur accompagnera les demi-finalistes durant les 1 mois du challenge.

Article 11 - Annonce des Résultats

Les demi-finalistes seront annoncés à l'issue de cette phase de présélection. Ils recevront une notification par e-mail dans les huit (8) jours suivant la décision du comité de sélection.

Les candidats non sélectionnés seront informés par l'organisateur et n'auront aucun droit de recours. L'organisateur ne peut être tenu responsable de la non-livraison du courrier électronique notifiant la sélection d'un candidat, notamment à la suite d'une erreur d'adresse e-mail indiquée par le candidat sur son formulaire de candidature, un changement d'adresse ou une défaillance du fournisseur de service Internet ou d'Internet réseau.

Article 12 - Déroulement du BMCI Business Challenge & Récompenses

La BMCI Business Challenge suit un processus en plusieurs étapes, conçu pour soutenir les start-ups en Mauritanie dans leur création, leur croissance, leur financement et leur développement.

Voici un aperçu de ces étapes :

Phase I - Candidature et Sélection

1.1 Candidature : Les entrepreneurs sont invités à soumettre leurs candidatures en ligne via le formulaire de candidature du challenge.

1.2 Présélection : Une première phase de présélection permettra d'identifier les **20 projets ou idée de projet** les plus prometteurs.

1.3 Pitch Days : Les candidats présélectionnés auront l'occasion de présenter leurs projets à un jury qualifié.

1.4 Sélection Finale : Parmi les candidats, **6** seront sélectionnées pour bénéficier du programme d'accompagnement.

Phase 2 - Accompagnement des finalistes

2.1 **Kickoff Innovathon** : Le programme démarre avec un événement de networking et de co-création, comprenant des sessions collaboratives, des ateliers de réflexion sur le modèle d'affaires et la stratégie de croissance.

2.2 **Identification des Besoins** : Les besoins en renforcement des capacités techniques et financières des entrepreneurs sont évalués.

2.3 **Feuille de Route** : Pour chaque projet, une feuille de route personnalisée est établie, avec l'attribution d'un mentor dédié pour un suivi et un soutien technique.

2.4 **Programme d'Accompagnement** : Un programme complet est élaboré, comprenant des sessions de formation et de coaching approprié. Il couvrira divers aspects tels que le Design Thinking, l'amélioration et l'innovation des produits et services, l'étude de marché, la stratégie de marché, la proposition de valeur, la structuration des modèles économiques, la stratégie Go-to-Market etc.

2.5 **Accès et Visibilité** : Les candidats bénéficient d'un espace équipé, d'une connexion Internet, d'un accès à un réseau de partenaires, d'une adresse postale et d'un pack de communication pour accroître leur visibilité.

Phase 3 - Évaluation et Annonce des Lauréats

3.1 **Pitch Final** : Chaque candidat présente son projet devant le jury de la BMCI, en mettant en avant les résultats obtenus durant le programme.

3.2 Annonce des lauréats :

À l'issue du parcours, les trois lauréats de la cinquième édition du **BMCI Business Challenge** seront officiellement annoncés lors d'une cérémonie de clôture. Cette reconnaissance viendra récompenser leur créativité, leur engagement et la qualité de leurs projets.

Les prix seront attribués comme suit :

- **1er prix : 1 000 000 MRU**
- **2e prix : 500 000 MRU**
- **3e prix : 300 000 MRU**

Article 13 – Dispositions Post-Challenge : Programme d'Accompagnement Continu

À l'issue du BMCI Business Challenge, les lauréats et finalistes sélectionnés s'engagent à poursuivre leur développement entrepreneurial à travers un **programme d'accompagnement post-challenge** au sein d'un **incubateur agréé**, partenaire du Challenge.

Cet accompagnement vise à :

- Renforcer les capacités techniques, managériales et financières des entrepreneurs ;
- Faciliter leur intégration dans un écosystème professionnel structuré ;
- Favoriser l'accès à des opportunités de financement, de partenariat et de mise en réseau.

Les entrepreneurs bénéficieront :

- D'un **accès à un espace de travail équipé** (bureaux, connexion Internet, matériel de bureau, salle de réunion, etc.) ;
- De **sessions de mentorat individuel** et d'ateliers collectifs ;
- De l'**accès au réseau de partenaires nationaux et internationaux** de l'incubateur.

En contrepartie, les porteurs de projets s'engagent à :

- **S'acquitter des frais d'incubation** fixés par l'incubateur d'accueil, couvrant les charges de fonctionnement et les services rendus ;
- **Participer activement** à toutes les activités, sessions de suivi et formations prévues dans le cadre du programme ;
- **Respecter le règlement interne** de l'incubateur et les clauses du contrat d'accompagnement.

Tout manquement à ces engagements pourra entraîner la **suspension ou la résiliation du programme d'accompagnement**, sans recours possible auprès de l'organisateur du Challenge.

Article 14 - Confidentialité

Les membres du comité de sélection final et les autres personnes ayant accès aux formulaires soumis dans le cadre du challenge sont tenus de traiter toutes les informations relatives aux projets comme confidentielles et de respecter un code d'éthique.

Article 15 - Règlement Final

Toutes les décisions du comité de sélection final sont définitives et ne nécessitent pas d'explications.

Article 16 - Entrée en Vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à compter de sa publication sur le site officiel du BMCI Challenge.

Article 17 - Modifications du Règlement

L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment, en informant les participants des modifications sur le site officiel du BMCI Business Challenge.

